



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE
INDUSTRIE

SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° 00.00.382.009.0 du 22 août 2000.**

**Compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER
modèle MULTIMAG types MG 25 et MG 30
(position horizontale - classe B)**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/CEE du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des États membres relative aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

FABRICANTS :

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 9, rue Ampère, 71031 MÂCON (FRANCE).

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 11, boulevard Pasteur, 67500 HAGUENAU (FRANCE).

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Strada Valcoressa, 16, 14100 ASTI (ITALIE).

ALLMESS SCHLUMBERGER, Postfach 1161 , 23751 OLDENBURG IN HOLSTEIN
(ALLEMAGNE).

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Vial Norte, 5, 08170 MONTORNÈS DEL VALLÈS
(BARCELONA) (ESPAGNE).

DEMANDEUR :

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50, avenue Jean Jaurès, 92120 MONTRouGE (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° 99.00.382.008.0 du 23 décembre 1999 et étend la fabrication des types concernés aux fabricants précités.

CARACTERISTIQUES :

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER modèle MULTIMAG types MG 25 et MG 30 diffèrent du modèle MULTIMAG types MG 40 et MG 50 approuvé par le certificat précité par leurs diamètres nominaux.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Type	MG 25	MG 30
Diamètre nominal (mm)	25	30
Débit nominal (m ³ /h)	3,5	5
Classe métrologique	B	
Volume cyclique (cm ³)	101,57	
Pression maximale de service (bar)	16	
Perte de pression à Q _{max} (bar)	1	
Capacité du dispositif indicateur (m ³)	99999,9999	
Échelon de chiffraison (dm ³)	0,1	
Échelon de vérification (dm ³)	0,05	

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Les compteurs SCHLUMBERGER modèle MULTIMAG types MG 25 et MG 30 doivent être installés horizontalement.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont portées sur la fenêtre du dispositif indicateur, à l'exception des deux flèches indiquant le sens de circulation de l'eau apposées sur la bâche du compteur.

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la fenêtre des compteurs faisant l'objet du présent certificat est identique à celui fixé par le certificat précité.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.05-156, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région BOURGOGNE et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 22 décembre 2009.

ANNEXE :

Plan.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

**Compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES
modèle MULTIMAG types MG 25 et MG 30**

PLAN (vue de dessus)

